

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers



Direction Administrative
et Juridique

F29

Séance publique du mercredi 28 septembre 2022

Convoqué le lundi 22 août 2022, le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20:00, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

Présents : Accusé de réception – Ministère de l'intérieur : Patrice LECLERC, Anne-Laure PEREZ, Mohamed BRICRI, Yasmina ATTAF, Laurent NOËL, Délia TOUMI, Philippe CLOCHETTE, Grégory BOULORD, Carole BOUAFIA, Renaud BRÉTEAU, Belkacem OUCHEN, Céline LANOISELEE, Chaouki ABSSI, Ibrahima NDIAYE, M'Hamed BINAKDANE, Christian DESCHENES, Zine BOUKRICHE, Véronique DESMETTRE, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohamed DDANI, Mariama GASSAMA, Elsa FAUCILLON, Jacques BRIFFAULT, Isabelle TITTI DINGONG, Karine CHALAH, Laetitia GHIRARDI, Sinan KARAKUS.

Etaient représentés : Zineb ZOUAOUI (représentée par Chaouki ABSSI), Christophe BERNIER (représenté par Laurent NOËL), Roger DUGUE (représenté par Alexandra D'Alcantara), Isabelle MASSARD (représentée par Yasmina ATTAF), Maria-Blanca FERNANDEZ (représentée par Céline LANOISELEE), Nadia MOUADDINE (représentée par Patrice LECLERC), Sofia MANSERI (représentée par Eloi SIMON), Sonia BLANC (représentée par Véronique DESMETTRE), Richard MERRA (représenté par Délia TOUMI), Aurélie REMACLE (représentée par Philippe CLOCHETTE), Fabienne MOREAU (représentée par Grégory BOULORD), Ahcen MEHARGA (représenté par Karine CHALAH), Christelle NEDELEC (représentée par Sinan KARAKUS).

Absents excusés : Ibrahima DIALLO, Philippe HALLAIS.

Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 41

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

Désignation d'un délégué suppléant par le Conseil Municipal au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-7, L2121-21, L 2121-33, et L 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne du 27 février 2019 et notamment l'article 7-1,

Vu la délibération du 1^{er} juillet 2020 portant désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne,

Considérant que les élus suivants ont été désignés :

Titulaire : Madame Isabelle MASSARD

Suppléant : Monsieur Laurent NOËL

Considérant qu'il y a lieu de désigner un délégué suppléant au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne, en remplacement de Laurent NOEL,

Est candidat en qualité de suppléant :

- M. Jacques BRIFFAULT

DELIBERE

Article 1 : Le délégué suppléant proposé au sein du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne est : M. Jacques BRIFFAULT

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982
Acte reçu par le représentant de l'état

le 7/10/2022

Affiché le 10/10/2022

Exécutoire le 10/10/2022

Le Maire
Patrice LECLERC



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke, ending in a dot.

Signé électroniquement le
Le 6 octobre 2022